

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 5 juillet 2010, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Était absent Monsieur Jérôme Bélanger.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

105-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que l'ordre du jour
de la présente session soit adopté tel
que présenté.

ADOPTÉ

106-2010

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le procès-verbal
de la séance régulière du 7 juin 2010
soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

107-2010

DEMANDE - C.D.I.

ATTENDU la nouvelle construction d'un garage par Monsieur Dany Rodrigue.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à la majorité des
membres du Conseil, de recommander à la
Corporation de Développement Industriel
de Saint-victor de verser la somme de
15 000,00 \$, en guise d'aide financière,

pour la construction d'un nouveau garage pour sa machinerie.

ADOPTÉ

108-2010

OUVERTURE DE SOUMISSION - SABLE ET PIERRE CONCASSÉ 0-3/4

Le Directeur Général procède à l'ouverture des soumissions :

Ont soumissionné :

	LIVRÉ	NON-LIVRÉ
Ent. Alo Pomerleau	10,90 \$	6,90 \$
M.J. Lessard	10,33 \$	6,75 \$
Exc. P. Rodrigue	9,25 \$	7,50 \$
Gravier GNVR	11,91 \$	6,91 \$
Ferme Ecoloveau	7,86 \$	6,00 \$

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de rendre une décision pour les soumissions, ci-haut mentionnées, à la séance d'ajournement de lundi le 12 juillet 2010.

ADOPTÉ

109-2010

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - POUR RÉHABILITATION POUR TRANCHÉE DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ROUTE 108 RUE MARCHAND

Les soumissionnaires sont :

Aqua Réhab 611 385 \$ après le 15 septembre 2010.

Sanex 861 494 \$

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder la soumission à Aqua Rehab au montant de 611 385,00 \$ pour la réhabilitation sans tranchée des conduites d'aqueduc et d'égout pour le projet numéro 50660R.

ADOPTÉ

110-2010

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

M. Michel Bolduc, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt sera adopté à une séance subséquente concernant l'isolation du stade multifonctionnel.

111-2010

**AMÉLIORATION DU RÉSEAU MUNICIPAL -
APPROBATION DU RAPPORT DE DÉPENSES**

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor approuve le rapport des dépenses admissibles à la subvention de 15 000,00 \$. Les dits travaux ont été exécutés dans le Rang 1 Sud et Route du Lac Fortin, présentant des dépenses de 130 000,00 \$ et que le Conseil Municipal a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministère des transports du Québec. Les travaux exécutés, ci-haut, n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ

112-2010

**DEMANDE À CPTAQ - FIDUCIE HUGO, RÉMY ET
CHRISTINE CHAMPAGNE**

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par la Fiducie Hugo, Rémy et Christine Champagne afin d'obtenir de cette dernière

l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence une partie des lots 396, 397 et 398, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring, municipalité de Saint-Victor sur un terrain représentant une superficie d'environ 5 000 mètres carrés.

Considérant les critères de l'article 62 de la Loi :

- L'emplacement visé ne représente pas de potentiel agricole puisqu'il est classé 7 avec la présence de contraintes pour la pratique de l'agriculture au niveau de la topographie et de la pierrosité.
- Le terrain visé borne de l'autre côté de la route à la zone non agricole et de villégiature implantée autour du Lac Fortin.
- La résidence demeurerait rattachée à une unité foncière de 38 hectares.
- Il n'existe aucun établissement de production animale dans le milieu environnant.
- Le milieu environnant est déjà fortement perturbé par la présence des multiples usages non agricoles (chalets et résidences) implantés tout autour du Lac Fortin.
- La présente requête est conforme à la réglementation municipale.
- Il existe des espaces disponibles à des fins résidentielles dans la zone non agricole mais ces terrains ne répondent pas au besoin de la requérante puisque la future résidence demeurerait rattachée à une unité foncière de 38 hectares.

En conséquence il est :

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de recommander

l'acceptation de la demande d'autorisation de Fiducie Hygo, Rémy et Christine Champagne auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉ

113-2010

ACCOTEMENT DU CHEMIN - RUE COMMERCIALE À PARTIR DE LA RUE DOYON JUSQU'AU RÉSERVOIR

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la soumission faite par les Pavages de Beauce pour faire les accotements du chemin sur la Rue Commerciale à partir de la rue Doyon jusqu'au réservoir.

ADOPTÉ

114-2010

MANDAT PARENT DOYON RANCOURT

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Parent Doyon et Rancourt, représenté par M^e Jérôme Poirier, pour prendre les procédures nécessaires, pour faire respecter notre règlement d'urbanisme, contre Madame Gertrude Bolduc dont l'immeuble est situé au 149 Rue Houle à Saint-Victor.

ADOPTÉ

115-2010

ENGAGEMENT CLAUDETTE ROY - ROULOTTE LAC FORTIN

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'engager Madame Claudette Roy pour faire respecter le règlement d'urbanisme au sujet des roulottes qui sont en infraction.

ADOPTÉ

CESSION SERVICES LOISIRS & TOURISME ST-VICTOR

AUTORISATION POUR SIGNATURES

-ATTENDU que Services Loisirs & Tourisme de St-Victor désire faire cession de certains terrains et bâtiments en faveur des Festivités Western de St-Victor, afin que Festivités Western de St-Victor soit propriétaire des immeubles qu'elle utilise principalement pour les fins auxquelles elle a été constituée, tel que le tout apparaît sur un projet d'acte préparé par Me Micheline Fecteau, notaire.

-ATTENDU que les immeubles qui doivent être cédés par Services Loisirs & Tourisme de St-Victor en faveur de Festivités Western de St-Victor sont hypothéqués en faveur de la Caisse Desjardins de Sommets de la Beauce (aux droits de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Victor et de la Caisse Desjardins du Royaume de l'Érable) et ce, aux termes des actes suivants :

-l'hypothèque immobilière consentie par Services Loisirs & Tourisme St-Victor en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Victor, publiée à Beauce le 18 janvier 1999 sous le numéro 460156.

-l'hypothèque immobilière consentie par Services Loisirs & Tourisme St-Victor en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Victor, publiée à Beauce le 13 août 1999 sous le numéro 463 386.

-l'hypothèque immobilière consentie par Services Loisirs & Tourisme St-Victor en faveur de la Caisse populaire Desjardins du Royaume de l'Érable publiée à Beauce le 6 décembre 2004 sous le numéro 11 925 379.

-ATTENDU qu'un prêt a aussi été consenti par la Caisse en faveur de Services Loisirs & Tourisme St-Victor , au montant originaire de 110,000.00 \$ et dont le solde est d'environ 69,000.00 \$. Ce dernier prêt a été cautionné par la Municipalité.

La Caisse est d'accord pour libérer les immeubles à être transférés et comme la Municipalité a cautionné le dernier emprunt, la Caisse désire obtenir l'autorisation expresse de la Municipalité, de libérer une partie des garanties, étant donné le cautionnement existant.

À CET EFFET IL EST:

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu unanimement que la Municipalité soit autorisée à intervenir dans l'acte de cession afin de donner son autorisation écrite et expresse, pour procéder au transfert d'immeubles.

ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

-Que le maire, Monsieur Roland Giguère, et le directeur général secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte de cession et ce, selon toutes clauses, conditions et déclarations qu'ils jugeront opportunes.

De plus, s'il vient qu'à avoir une dissolution des Festivités Western, la Municipalité deviendra propriétaire de toutes les immobilisations appartenant aux Festivités Western.

ADOPTÉ

117-2010

DEMANDE DE PRIX - TERRAIN DE SOCCER ET BALLE MOLLE

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général, Monsieur Marc Bélanger, à prendre des informations pour savoir combien pourrait coûter un terrain de soccer et balle molle règlementaire.

ADOPTÉ

118-2010

ENSEIGNES - FESTIVITÉS WESTERN

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de faire un panneau
publicitaire pour afficher aux Festivités
Western au montant de 110,00 \$.

ADOPTÉ

119-2010

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la liste des
comptes soit approuvée et adoptée pour
paiement :

Téléphone St-Victor	671.23	\$
GE Canada Equipement	946.08	\$
Gaz Métro	468.85	\$
Hydro-Québec	83.51	\$
Beauce Septique	293.48	\$
Hydro-Québec	2 917.06	\$
Hydro-Québec	3 487.83	\$
Hydro-Québec	4 787.47	\$
Telus Mobilité	333.90	\$
Boivin et Gauvin	251.71	\$
Inter Services Colbert	1 140.04	\$
Excavation A. Gosselin	13 245.07	\$
Alliance Coop	5 974.41	\$
Magasin Coop	726.12	\$
Centre Electrique de Beauce	104.97	\$
Centre du Camion (amiante) inc.	3 299.74	\$
Réseau Biblio	38.83	\$
Arpentage FC	790.13	\$
M.R.C. Robert-Cliche	15 489.72	\$
Pneus Beaucerons	208.13	\$
Hercule Fortin Inc.	1 421.66	\$
Armand Lapointe Equipement	619.88	\$
Wajax	2 131.19	\$
Garage Bizier	522.21	\$
Pitney Works	225.75	\$
	4 314.59	\$

Pavage Sartigan Ltée		
Transport Adrien Roy et Filles	62	799.53 \$
Groupe Conseil Roche	48	658.95 \$
Réal Huot	3	017.14 \$
Telvic mobilité		84.64 \$
Ferme Donald Vachon	1	418.76 \$
Laboratoires Certifiés		484.18 \$
Daniel Cliche Avocat		66.06 \$
Hydrolique Service		233.97 \$
Veolia		276.55 \$
Beauce Métal		72.70 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	3	277.65 \$
Les Jardins Beauséjour	1	700.07 \$
R.J. Dutil	13	408.80 \$
Orizon Mobile		117.31 \$
Coop Alliance		103.48 \$
John Meunier	2	486.49 \$
Fonds de l'information foncière		18.00 \$
Siganlisation Lévis		678.50 \$
Garage Alex Bolduc		120.22 \$
Plomberie Yves Lessard		82.58 \$
Gravière M.J. Lessard		123.53 \$
Ferme Écoloveau	5	966.71 \$
Distribution DAKI		118.86 \$
Localisaiton Bois-Francs		56.44 \$
Sigma		124.16 \$
Mégantic Metal		275.32 \$
Traction St-Georges	2	065.39 \$
Auto Quirion et Drouin		449.21 \$
Métal Bce		56.44 \$
Solution GA		588.19 \$
Maxi Métal		259.61 \$
Peinture d'autos 2000		576.43 \$
Extincteur de Beauce		92.22 \$
Gingras Électrique	1	217.21 \$
Marise Poulin		15.00 \$
Harold Bureau		15.00 \$

ADOPTÉ

120-2010

AJOURNEMENT DE LA SESSION

Proposé par Monsieur Luc Plante,
 Secondé par Madame Marise Poulin,
 Et résolu, à l'unanimité
 des membres du Conseil, que la
 séance soit ajournée à lundi le 12
 juillet 2010 à 18h30..

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE DIRECTEU
SECRÉTAIRE-SECI
TRÉSORIER

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

